

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2024-090

Action culturelle

Représentations culturelles

Conservatoire de musique et danse  
de Roannais Agglomération

Convention de mise à disposition  
du théâtre municipal de Roanne

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	21 MARS 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, chargé de l'enseignement artistique, organise diverses manifestations et notamment des concerts d'élèves, nécessitant des espaces adaptés ;

Considérant que la Ville de Roanne est propriétaire du Théâtre municipal de Roanne qui peut être affecté à l'organisation de manifestations ;

Considérant que le propriétaire précité est disposé à autoriser le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, à occuper son site pour la réalisation de manifestations culturelles ;

**DECIDE**

- D'approuver l'autorisation d'occupation proposée par la Ville de Roanne pour la réalisation des manifestations organisées par le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération comme suit :

Intitulé de l'événement	Date et horaire	Désignation de l'événement	Site	Propriétaire du site
Représentation Concert des chœurs du conservatoire	Le mardi 26 mars à 20h00 (Préparation et installation le lundi 25 mars)	Concert / spectacle	Théâtre municipal de Roanne	Ville de Roanne Hôtel de Ville de Roanne 42300 ROANNE
Représentation Autour de la fausse suivante	Le mercredi 27 mars à 20h00 (Préparation et installation le lundi 25 mars)	Concert / spectacle	Théâtre municipal de Roanne	Ville de Roanne Hôtel de Ville de Roanne 42300 ROANNE

- D'indiquer que la durée de l'occupation, comprenant le temps de préparation et de réalisation des deux manifestations, s'étend du lundi 25 mars au mercredi 27 mars 2024 inclus ;
- De préciser que cette occupation est consentie à titre gratuit.

*Par délégation du Conseil communautaire,  
pour le Président et par subdélégation,  
**Eric PEYRON**  
Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie*

